

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-47-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

N° 47/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 février 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 4 mars 2025

Objet de la délibération :

Avancement de grades 2025

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	18
- Votants	72

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-cinq février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Jean-Pierre CUNCHON à Christian MESNIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Christophe JOUVIN à Vanessa DORDOR, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Mickael NICOLET à Adrien BART, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT
- Excusé(e)** Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Danièle FIETIER, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Lydie SAGE, Pierre-André VOUILLOT
Guillaume AYMONIN, Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Bernard HUOT-MARCHAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité adoptées le 1^{er} janvier 2021,

Vu la délibération du 13 novembre 2023 fixant à 100% le taux d'avancement aux grades d'adjoint administratif et de rédacteur ;

Vu l'avis favorable du CST en date du 10 février 2025,

Considérant que le tableau des effectifs créant l'emploi est mis à jour par délibération du 25 février 2025,

Considérant que le tableau d'avancement du grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe 2025 prévoit, au 1^{er} mars 2025, l'avancement de :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-47-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

NOM- Prénom	Grade actuel	Evolution de grade au 1 ^{er} mars 2025
GUIRAO Sylvie	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe
ROUSSEL Pascale	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe

Considérant que le tableau d'avancement du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe 2025 prévoit, au 08 décembre 2025, l'avancement de :

NOM- Prénom	Grade actuel	Evolution de grade au 08 décembre 2025
Christine LAITHIER	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe

Invité à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité les tableaux d'avancement de grades ci-dessus pour 2025.

Fait et délibéré en séance, le 25.02.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

